

Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 22 Absents : 5

dont suppléés : 0dont représentés : 1

Votants: 23

- dont « pour » : 23 - dont « contre » : 0 - dont « abstention »: 0 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180619-D2018132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2018

Publication: 20/06/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix huit, le dix neuf juin à 14 heures trente, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le 15 juin 2018 se sont réunis dans la salle des fêtes de Meyrones 04530 Val d'Oronaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS: Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine (départ après la question n°27), OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre (départ après la question n°27), PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (départ après la question n°27), MASSE Roger, BOUVET Patrick et M. NICOLAS Yves.

EXCUSES: MM. MARTIN Jacques, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKY Josiane et M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/132

OBJET: REGIE UBAYE SKI - REMPLACEMENT D'UNE PERSONNE QUALIFIEE AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION SUITE A SA DEMISSION.

Le Conseil de communauté,

VU les statuts de la régie « Ubaye Ski » en date du 10 janvier 2017 et notamment son article 7 ;

VU la démission de Monsieur LE HIR Jacques, en qualité de personnalité qualifiée dans les domaines de compétences de la Régie ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement ;

VU la candidature de Madame TCHIKNAVORIAN Carine;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 13 juin 2018 ;

Sur proposition de la présidente,

Après un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres présents,

- DESIGNE Madame TCHIKNAVORIAN Carine en qualité de personnalité qualifiée pour siéger au conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski.
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY.

Séance du 19 juin 2018

C.C.V.U.S.P.